

DEMANDE DE VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

CAMPAGNE DE CHASSE 2020 / 2021

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Numéro d'identifiant pour validation internet :

Identification du demandeur :
Références du permis de chasser ou du document étranger équivalent :
Numéro :
Délivré le :
Par : Préfecture : Département de délivrance :
<u>OBLIGATOIRE :</u>
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :
email :
Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur en tutelle)
Père / Mère / Tuteur* : Juge des tutelles* : Le : Signature :
* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

Prénoms dans l'ordre de l'état civil : 1 : 2 : 3 : 4 : Nom de naissance pour les femmes mariées :	Nouvelle adresse en cas de changement :
--	---

Je soussigné pour la saison 2020-2021 :

- **certifie** sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- **certifie** sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte Chassadapt,
- **déclare** sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- **reconnais** avoir pris connaissance du document d'information et la notice assurance RC chasse et souscris.
- **demande** la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées au verso.

Fait à le Signature :

« La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien www.chasseurducentrevallodeloire.fr/fdc36. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle. »

ATTENTION :

Dans le cadre de la Réforme de la Chasse sont supprimés :

Les validations bi-départementales ;

Les communes limitrophes liées aux validations départementales ;

Toute validation effectuée ne pourra être ni modifiée, ni annulée, ni remboursée.

(Les 5 € de frais de dossier sont inclus dans les montants ci-dessous)

Cocher la case de la validation choisie et rédiger votre règlement à l'ordre de REGIE CHASSE 36.

VALIDATION NATIONALE PETIT ET GRAND GIBIER à L'EXCEPTION des départements de droit local (57-67-68) : prendre contact avec la Fédération	☐ Sans assurance : 205.45 € ☐ Avec assurance : 225.45 €
VALIDATION DEPARTEMENTALE 36 PETIT ET GRAND GIBIER	☐ Sans assurance : 143.95 € ☐ Avec assurance : 163.95 €

Pour toute autre validation départementale, merci de contacter la Fédération au 02 54 22 15 98

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT :

(Vous ne pourrez obtenir un carnet que dans la mesure où vous avez retourné le carnet de l'année précédente)

Cocher une seule case

BECASSE	☐ Je souhaite un carnet bécasse papier
	☐ Je souhaite un carnet sur un smartphone avec l'application Chassadapt
	☐ Je ne souhaite pas de carnet bécasse

N'oubliez pas de compléter & signer votre bon de commande au recto